



L'entrepreneur devra vérifier toutes les dimensions et conditions sur place et faire part à l'ingénieur de toute contradiction.

revisions	description	date
3	ADDENDA No. 02	2017/03/07
2	DOCUMENT À 60%, À FAIRE RÉVISER.	2013/06/10
1	DOCUMENT À 33%, À FAIRE RÉVISER.	2013/03/15

A	B	C
detail no. n° du détail		
location drawing no. sur dessin n°		
drawing no. dessin n°		

project **RALLONGE D'INSTALLATIONS D'EAU REFROIDIE DU CNRC PHASE II** project  
 OTTAWA (ONTARIO)

drawing **TRAVAUX DE MÉCANIQUE - PLAN D'ÉTAGE AU NIVEAU DU REZ-DE-CHAUSSÉE DE LA CENTRALE DU CNRC - TRAVAUX DE SUPPRESSION** dessin

Designed By	A. WANG, P. ENG./M.E.	Conçu par
Date	2012/06/10	(aaaa/mm/jj)
Drawn By	M. CAI, P. ENG./J.E.M.	Dessiné par
Date	2013/08/16	(aaaa/mm/jj)
Reviewed By	J.C.	Examiné par
Date	2013/08/16	(aaaa/mm/jj)
Approved By	C.J.K.	Approuvé par
Date	2013/08/16	(aaaa/mm/jj)
Tender		Soumission

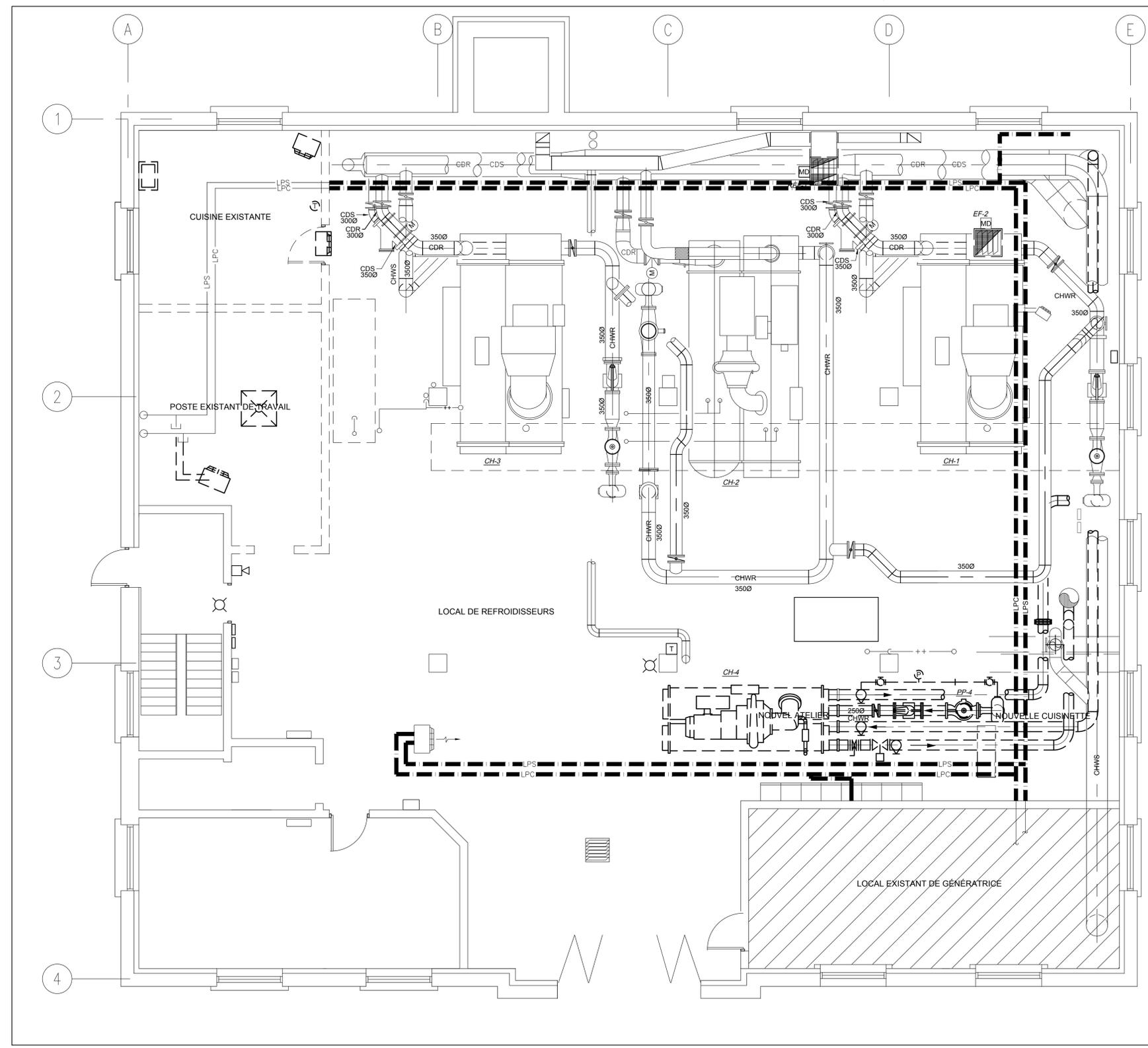
Project Manager **Administrateur de projets**  
 Project no. **R.010720.011**  
 N° du projet

Drawing no. **B004**  
 N° du dessin

**LÉGENDE**  
 ■■■ ENLEVER L'ENSEMBLE DE L'ISOLANT (À 20 P. 100 DE CHRISOTILE) AMIANTÉ EXISTANT DE TOUTE LA TUYAUTERIE EXISTANTE ET SE RAPPORTANT AU SYSTÈME DE CVAC ET CE, EN CONFORMITÉ AVEC CE QUI EST COMPRIS DANS LE TABLEAU D'ENLÈVEMENT, LE TOUT DEVANT ÊTRE FONDÉ SUR LES PROCÉDURES DE SUPPRESSION (SAC MODIFIÉ ET À GANTS INTÉGRÉS) DE TYPE 2 ET CE, SELON LES EXIGENCES DE LA SECTION 01 82 00.02.

**NOTES GÉNÉRALES**

- IL RELÈVE DE L'ENTREPRENEUR DE SIGNALER IMMÉDIATEMENT AU REPRÉSENTANT DU MINISTÈRE TOUTE CONTRADICTION ENTRE LES CONDITIONS DES DESSINS ET DU CHANTIER, TELLES QU'ANNOTÉES AU COURS DES TRAVAUX DE DÉMOLITION ET (OU) DE SUPPRESSION.
- LIRE LE PRÉSENT DESSIN CONCURRENTEMENT AVEC LES DESSINS DES SÉRIES SUIVANTES : ARCHITECTURE, GÉNIE CIVIL, ÉLECTRICITÉ, MÉCANIQUE ET CHARPENTE.
- À LA GRANDEUR DE LA ZONE DES TRAVAUX, L'ON PEUT RETROUVER DE LA PEINTURE À BASE DE PLOMB LE LONG DE TOUTES LES MAINS-COURANTES. IL S'AGIT ICI D'UN MATÉRIAU QUI N'AURA PAS BESOIN D'ÊTRE SUPPRIMÉ NI MODIFIÉ; PAR CONTRE, S'IL FALLAIT LE DÉPLACER, L'ON SE DEVRA ALORS DE COMMUNIQUER AVEC LE REPRÉSENTANT DU MINISTÈRE POUR L'OBTENTION D'AUTRES DIRECTIVES À CE SUJET.
- LORS DU DÉPLACEMENT D'OUVRAGES DE MAÇONNERIE OU DE BÉTON, DE BRIQUES, DE MORTIER OU DE TOUT AUTRE MATÉRIAU QUI POURRAIT RENFERMER DE LA SILICE À L'ÉTAT CRISTALLIN, L'ON SE DEVRA ALORS DE SUIVRE LES PROCÉDURES DE TRAVAIL APPROPRIÉES ET CE, TELLES QUE PRÉSENTÉES DANS LA SECTION DE DEVIS 02 82 17 (MESURES DE PRÉCAUTION EN RAPPORT AVEC DE LA SILICE). SE REPORTER AUX DESSINS D'ARCHITECTURE, DE MÉCANIQUE ET DE CHARPENTE AFIN DE RETROUVER LES ZONES POTENTIELLES DE DÉPLACEMENT.



**1 B004 TRAVAUX DE MÉCANIQUE - CENTRALE DE REFRIGÉRISEURS - PLAN D'ÉTAGE AU NIVEAU DU REZ-DE-CHAUSSÉE - TRAVAUX DE SUPPRESSION**  
 ECHELLE : 1:150

